



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 8 janvier 2011 au 20 septembre 2011)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1969 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2012, le présent rapport rend compte des principaux événements survenus au Timor-Leste et de l'exécution du mandat de la Mission depuis le 7 janvier 2011. Ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées. Elle était secondée par mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, Finn Reske-Nielsen, et mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Shigeru Mochida. La MINUT a continué de mettre en œuvre l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », conformément à son cadre stratégique intégré.

II. Évolution de la situation politique et en matière de sécurité depuis le 7 janvier 2011

2. Dans l'ensemble, la situation au Timor-Leste est restée calme pendant la période considérée, avec une tendance globale à la consolidation des progrès accomplis vers la paix, la stabilité et le développement. En prévision des élections présidentielles et parlementaires de 2012, les partis politiques ont intensifié leurs activités d'organisation interne. Dans ce cadre, leurs dirigeants ont mis en avant la nécessité de maintenir l'unité nationale et de se concentrer sur des stratégies socioéconomiques et de développement à plus long terme. Lors d'un échange de vues qui les a réunis le 26 juillet sous la houlette de l'évêque de Baucau (voir par. 11 ci-dessous), ils ont reconnu l'importance qu'il y avait à assurer la stabilité pendant le processus électoral.

3. Le Congresso Nacional da Reconstrução de Timor-Leste (CNRT), parti de l'Alliance pour une majorité parlementaire (AMP) le plus représenté au Gouvernement, a tenu son deuxième congrès national du 29 avril au 2 mai. Le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão et Dionisio Babo Soares en ont été réélus Président et Secrétaire général, respectivement. Dans son discours



d'ouverture, le Premier Ministre a évoqué la responsabilité qui incombait au parti de promouvoir les valeurs démocratiques, y compris la tolérance, le respect mutuel et la non-violence.

4. Le 20 août, le Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin) a organisé un scrutin direct pour élire ses deux dirigeants principaux, installant des bureaux de vote dans chacun des 13 districts du pays. Francisco Guterres « Lu Olo » et Mari Alkatiri ont respectivement été réélus Président et Secrétaire général. Au troisième congrès national du parti, du 8 au 11 septembre, M. Alkatiri a mis l'accent, dans son discours d'ouverture, sur l'engagement du parti en faveur de l'unité, de la paix et de la stabilité.

5. À l'occasion du trente-sixième anniversaire de la création des Forças Armadas da Libertação Nacional de Timor-Leste (Falintil), le 20 août, le Gouvernement a organisé à Dili une cérémonie au cours de laquelle il a rendu hommage à 236 membres des Falintil (dont 40 femmes) qu'il a démobilisés, dont le Premier Ministre, le commandant des forces armées timoraises [Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL)], Taur Matan Ruak, et le Président du Fretilin. Des représentants de plusieurs pays ont assisté à la cérémonie, y compris une forte délégation indonésienne composée notamment du Ministre de la défense Purnomo Yusgiantoro et de responsables militaires de haut rang. Le 1^{er} septembre, le commandant des F-FDTL a démissionné de son poste.

6. Le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta a continué de promouvoir l'unité et la stabilité nationales par des messages publics et des manifestations fortement médiatisées dont le deuxième marathon « Dili – Ville de paix », le 18 juin, et le troisième Tour de Timor à vélo, du 11 au 16 septembre. Le 8 mars, Journée internationale des femmes, le Président a publié une déclaration appelant à bâtir une société solidaire dans laquelle les femmes et les hommes pourraient vivre dans la paix, la stabilité et l'harmonie et nourrir la perspective d'un avenir prometteur et plein d'espoir.

7. Le Parlement a continué de servir de cadre fondamental au débat démocratique. Le 28 janvier, après deux semaines de débat, il a approuvé le budget national de 1,3 milliard de dollars établi pour 2011, proposant entre autres modifications d'allouer 1 million de dollars supplémentaire aux initiatives de lutte contre la violence familiale. Le 11 juillet, à l'issue d'une journée de négociations retransmises par les médias, il a approuvé le Plan national de développement stratégique portant sur la période 2011-2030 (voir S/2010/522, par. 3), bien que les membres du Fretilin, du Partido Unidade Nacional (PUN) et du Klibur Oan Timor Asuwain (KOTA) soient partis avant le vote pour marquer leur désapprobation. Le 14 février, il a de nouveau voté pour reporter l'examen des projets de loi d'indemnisation et de loi portant création de l'organisme appelé à succéder à la Commission Accueil, vérité et réconciliation et la Commission Vérité et amitié (voir S/2011/32, par. 8).

8. Le 27 mars, une cérémonie a été organisée à Dili pour célébrer le onzième anniversaire de la Police nationale [Policia Nacional de Timor-Leste (PNTL)]. Cette cérémonie a également marqué la reprise par la PNTL des responsabilités relatives à la direction, au commandement et au contrôle de toutes les opérations de police menées sur le territoire national, conformément à un échange de lettres signées le 26 mars par ma Représentante spéciale et le Premier Ministre (voir par. 21 et 26 ci-dessous). Elle a eu lieu en présence, notamment, d'une délégation de 40 membres de

la police et de l'armée indonésiennes, de diplomates, des dirigeants de la MINUT et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'époque.

9. Plusieurs initiatives ont témoigné de l'engagement actif du Timor-Leste en tant que partenaire bilatéral et régional et de la solide relation qu'il continue d'entretenir avec l'Indonésie. Les 29 et 30 juin, le Gouvernement a accueilli une réunion de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays de langue portugaise et, du 19 au 23 septembre, le Parlement, la troisième assemblée parlementaire de ces pays. Le Ministre des affaires étrangères, Zacarias da Costa, a conduit une délégation à la quarante-quatrième réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) le 19 juillet et à laquelle le Président indonésien, Susilo Bambang Yudhoyono, a exprimé l'espoir de son pays de voir appuyée la candidature du Timor-Leste à l'ASEAN (voir S/2011/32, par. 6). De surcroît, le 21 août, le Premier Ministre du Timor-Leste et le Ministre de la défense de l'Indonésie ont signé à Dili un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de défense. Les deux pays ont également continué de tenir des consultations sur la délimitation des zones frontalières dont l'état restait à déterminer (soit environ 3 % de la longueur totale de la frontière), les Ministres des affaires étrangères s'étant notamment entretenus à ce sujet le 23 mai à la seizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, à Bali.

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

10. Ma Représentante spéciale a continué d'exercer ses bons offices dans le cadre d'entretiens réguliers avec le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement, M. Fernando « Lasama » de Araújo, et le Secrétaire général du Fretilin. Elle a également continué à rencontrer des représentants de tous les partis politiques, y compris des femmes, et des membres de la société civile. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a continué à suivre régulièrement avec le Vice-Premier ministre les questions de gouvernance et de développement, y compris au titre de l'assistance électorale fournie par les Nations Unies. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit a continué, de son côté, à suivre avec les Secrétaires d'État à la sécurité et à la défense diverses questions concernant la police ainsi que des questions plus générales de sécurité, notamment l'appui apporté par la MINUT au renforcement accru des capacités de la Police nationale.

11. Un dialogue conséquent favorisé par l'évêque de Baucau le 26 juillet est venu renforcer celui qui avait déjà réuni des dirigeants nationaux influents à Maubisse les 21 et 22 août 2010 (voir par. 2 ci-dessus et S/2010/522, par. 9). Y ont participé le Président, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre, le commandant des F-FDTL et le Président et le Secrétaire général du Fretilin, en présence, notamment, du Président du Parlement et des représentants des principaux partis qui y siègent, de la Police nationale, des organes électoraux et des organisations de la société civile. Parmi les grandes questions à l'ordre du jour figurait la nécessité de garantir la sécurité et la stabilité pendant la période électorale de 2012. Les participants sont convenus de tenir d'autres réunions de ce type, celles-ci étant un moyen précieux d'échanger des vues avant les élections.

12. Poursuivant ses efforts en vue d'intensifier le débat public sur la participation des femmes à la vie politique avant le déroulement des scrutins, le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité des sexes a tenu le 14 juillet une réunion nationale sur le thème « Leçons de vie politique à l'intention des femmes ». Le Président a prononcé le discours d'ouverture de la réunion, qui a donné l'occasion aux dirigeantes politiques de tous niveaux, de l'échelon national à celui du village, de se concerter. Le 25 août, Rede Feto (un réseau d'organisations non gouvernementales féminines) a organisé avec l'aide de la MINUT un séminaire sur la participation des femmes aux élections. À une journée portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité organisée à Baucau le 13 septembre par la MINUT, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ma Représentante spéciale s'est entretenue avec des représentants de villages (*suco*), de sous-districts et de districts et d'autres citoyens au sujet de la participation des femmes en politique à tous les niveaux, y compris dans les élections à venir. Le 9 août, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports a convoqué la deuxième réunion du Parlement de la jeunesse (voir S/2010/522, par. 11), dans le cadre de laquelle 130 jeunes ont débattu de questions fondamentales touchant la jeunesse. Le Secrétaire d'État a également organisé à Dili, du 10 au 12 août, un séminaire intitulé « Je suis prêt à contribuer au développement durable » qui a réuni plus de 100 jeunes, dont des membres du Parlement de la jeunesse.

B. Renforcement de la gouvernance démocratique

13. Les amendements apportés aux lois relatives aux organes chargés de la gestion électorale, à l'élection présidentielle et aux élections législatives (voir S/2011/32, par. 12), tels qu'approuvés par le Parlement en avril et mai, ont été publiés au *Journal officiel* le 22 juin, si bien que l'organisation des élections de 2012 a pu aller de l'avant. La loi relative aux élections législatives, telle qu'amendée, prévoyant une augmentation du quota des femmes sur les listes de candidats des partis, qui passerait de une sur quatre à une sur trois, le nombre de femmes siégeant au Parlement (actuellement 20 des 65 membres) pourrait encore augmenter.

14. Une mission d'évaluation des besoins en matière d'élections a été déployée par le Département des affaires politiques du 7 au 17 février en vue de déterminer l'étendue de l'appui électoral nécessaire (voir S/2011/32, par. 12), en liaison avec la Commission électorale nationale, le Secrétariat technique chargé de l'administration des élections et d'autres parties prenantes. En prenant en considération les conclusions de la mission d'évaluation, la MINUT et le PNUD, en coopération avec l'UNICEF et ONU-Femmes, ont continué de fournir un appui aux organes électoraux et ont aussi apporté une aide dans les domaines du renforcement des capacités des partis politiques, des programmes ciblant les jeunes et les nouveaux électeurs et de l'accroissement de la participation des femmes aux élections.

15. En collaboration avec les parties prenantes nationales, la MINUT a continué d'organiser des forums sur la gouvernance démocratique dans l'ensemble du pays. Trois se sont tenus au niveau national, dont un sur le thème « Les femmes au Parlement » le 14 avril, et 59 au niveau des sous-districts. Plus de 4 500 personnes ont participé à ces discussions avec les dirigeants et responsables timorais sur un large éventail de questions.

16. Au 31 janvier, la Commission de lutte contre la corruption était dotée d'un effectif complet et celle-ci, au 20 septembre, avait transmis sept dossiers au Bureau du Procureur général. La Commission a renforcé sa capacité d'investigation et a commencé à mener différentes activités de prévention de la corruption avec l'appui du PNUD. En avril, la Commission, en étroite coopération avec la MINUT, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le PNUD, a commencé à coordonner l'auto-évaluation par le Timor-Leste de son respect de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le 9 mai, le tribunal du district de Dili a acquitté le Vice-Premier Ministre, José Luis Guterres, des chefs d'accusation d'enrichissement illicite et d'abus de pouvoir (voir S/2011/32, par. 14), jugement qui a été confirmé par la cour d'appel le 17 août.

17. Le 6 juillet, le Parlement a approuvé la loi portant création de la Chambre des comptes de la Haute Cour des taxes administratives et des comptes. La Chambre aura pour fonction de vérifier toutes les finances publiques et de faire en sorte que les marchés publics d'une valeur supérieure à un million de dollars sont conformes à la législation en vigueur.

18. Les institutions d'État ont mis en œuvre aussi d'autres initiatives visant à renforcer la transparence et la responsabilité. Le Premier Ministre et le Ministre des finances ont inauguré le site Web sur la transparence budgétaire du Timor-Leste le 15 mars et le portail sur les marchés publics en ligne le 26 août, lors de la première Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur l'Initiative pour la transparence dans les industries minières, accueilli par le Timor-Leste, ce qui a pour effet d'accroître la surveillance publique de l'exécution du budget de l'État et des contrats publics. De plus, le 21 juin, le Bureau de l'Inspecteur général a signé les mémorandums d'accord avec neuf organismes d'État pour la conduite d'audits internes.

19. La plupart des médias sont encore en majorité à Dili, avec une présence limitée dans les districts. Pour améliorer l'accès de la population à l'information, la MINUT a financé la rénovation d'un transmetteur radio AM et formé l'organisme de radio national à assurer sa maintenance.

20. Des progrès ont continué à être accomplis concernant la réalisation des objectifs de la stratégie à moyen terme (voir S/2009/72, par. 47) relatifs à une culture de gouvernance démocratique et de dialogue. Comme cela a été noté plus haut, des mesures concrètes ont été prises en vue de renforcer le régime de lutte contre la corruption et améliorer la transparence en matière de dépenses publiques. Pour améliorer encore l'efficacité de la fonction publique, la Commission de la fonction publique a engagé un processus visant à convertir les postes d'agent temporaire en postes de fonctionnaire. Au 20 septembre, 12 500 agents temporaires avaient accédé au statut de fonctionnaire. Le Parlement a continué de jouer le rôle critique d'instance de discussion des politiques gouvernementales et des progrès accomplis dans l'application des programmes avec la participation active des partis de l'opposition.

C. Maintien de la sécurité publique

21. La situation dans le pays au plan de la sécurité est demeurée stable, le fait que la Police nationale du Timor-Leste ait recommencé à assumer ses responsabilités à compter du 27 mars (voir par. 26 ci-dessous) n'ayant pas porté préjudice au

maintien d'un faible taux de criminalité. En application d'un échange de lettres entre le Gouvernement et la MINUT (voir par. 8 ci-dessus), et la demande du commandant général de la Police nationale, la police de la MINUT a continué de fournir un appui opérationnel à la Police nationale dans des domaines tels que la protection rapprochée, les patrouilles conjointes et la surveillance des frontières (voir par. 26 ci-dessous). Environ la moitié des infractions signalées concernaient le district de Dili.

22. Un certain nombre d'incidents concernant les arts martiaux et les groupes de jeunes s'étaient produits, et il y avait eu des désaccords entre la Police nationale et les membres des forces armées du Timor. Le cas le plus sérieux était un combat qui avait opposé des officiers des forces armées et des membres de la Police nationale à l'hôpital de Dili le 22 avril, à la suite d'un accident de la circulation, combat qui avait fait deux blessés légers parmi les membres de la Police nationale. Outre une enquête criminelle sur l'incident et la procédure disciplinaire à l'encontre d'un officier des forces armées, le Premier Ministre avait constitué une commission mixte qui avait recommandé, le 7 septembre, de dispenser une nouvelle formation aux membres des forces armées et de la Police nationale sur leurs rôles respectifs. La principale opération de la Police nationale a été engagée dans le district de Baucau le 20 juin pour faire suite à des informations reçues des chefs de *suco* (village) faisant état d'incidents sur le plan de la sécurité. Jusqu'à 220 policiers ont pris part à cette opération, qui s'est achevée le 30 août. Sur les 38 suspects qui avaient été arrêtés, neuf ont été placés en détention pour différentes infractions (voir par. 37 ci-dessous).

23. Le 14 août, dans le sous-district de Zumulai (district de Covalima), un officier de la Police nationale qui n'était pas en service a été poignardé à mort et une autre personne a été blessée dans un combat opposant des membres de deux groupes de pratiquants d'arts martiaux. Cela a conduit à l'incendie de 58 maisons et au déplacement de 168 familles, dont un grand nombre de membres ont trouvé refuge dans l'église catholique locale. La Police nationale a réagi, avec l'aide de la police de la MINUT, pour maîtriser la situation. Dix soldats des forces armées basés dans le district de Covalima ont aussi été déployés. Au 20 septembre, la plupart des familles déplacées étaient rentrées dans leur foyer et 33 suspects avaient été arrêtés et restaient en détention provisoire (15 à propos du décès d'un officier de la Police nationale et 18 à propos de dommages matériels). Le 19 août, le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports a annoncé une suspension de six mois de toutes les activités des groupes d'arts martiaux à Covalima. Le 9 septembre, la Ministre de la solidarité sociale et le PNUD ont animé conjointement un dialogue traditionnel de consolidation de la paix auquel ont participé des centaines de locaux dans le village de Tashilin (sous-district de Zumulai) et qui a abouti à la prise d'engagements concernant des efforts communs visant à résoudre les problèmes qui avaient contribué à la violence.

24. Il y a eu durant la période considérée une réduction prévue des effectifs de la police de la MINUT, 1 195 policiers (dont 79 femmes) étant déployés au 20 septembre, dont 485 dans des unités de police constituées. Parmi ces derniers, 285 étaient déployés à Dili.

25. Les officiers de liaison de la MINUT ont continué à faciliter les relations de travail efficaces entre les organismes chargés de la sécurité à la frontière du Timor-Leste et de l'Indonésie et à surveiller la situation en matière de sécurité le long de la

frontière et sur l'ensemble du territoire timorais. Les contacts étroits avec les forces de sécurité internationales se sont poursuivis.

D. Soutien et développement institutionnel des organes de sécurité

26. Le 27 mars, date à laquelle la Police nationale a recommencé à assumer ses responsabilités en matière d'opérations de police au Timor-Leste (voir par. 8 ci-dessus) a marqué la fin de la phase de consolidation de la Police nationale et le début de sa phase de reconstitution. Cette reprise a fait suite aux évaluations conjointes du Gouvernement et de la MINUT selon lesquelles que 12 districts et neuf unités répondaient aux critères mutuellement convenus pour la reprise, et à l'échange de lettres signées le 26 mars confirmant que le Gouvernement était résolu à pleinement remédier aux lacunes et déficiences restantes mises en évidence dans les évaluations de tous les districts et unités dans un délai raisonnable en appliquant les arrangements nécessaires et en utilisant les crédits affectés par le Gouvernement aux besoins logistiques. Les lettres ont précisé en outre que les arrangements comprendraient les activités de formation et de renforcement des capacités décrites dans le Plan de développement conjoint de la Police nationale et de la police de la MINUT signé le 23 février et que le Gouvernement et la MINUT présenteraient des rapports intérimaires périodiques conjoints sur l'application au Comité de haut niveau sur la transition (voir par. 27 ci-dessous). Comme suite à l'échange de lettres, le rôle de la police de la MINUT a mis l'accent sur la fourniture d'un appui à la poursuite du développement institutionnel et du renforcement des capacités de la Police nationale tout en maintenant une capacité afin de fournir un appui opérationnel en cas de besoin, sur demande (voir S/2011/32, par. 60). Le concept d'opérations de la police de la MINUT est actualisé en vue de tenir compte de ces arrangements.

27. Le Plan de développement conjoint énonce cinq domaines d'intervention prioritaires pour l'appui au renforcement des capacités : législation, formation, administration, discipline et opérations. Pour aider à atteindre les objectifs du Plan, les commandants de la Police nationale et de la police de la MINUT dans chaque district et unité ont élaboré des plans de travail spécifiques qui ont été approuvés le 15 juin. L'application reçoit l'appui d'équipes de police de la MINUT comprenant des policiers dotés des compétences requises dans chaque domaine d'intervention prioritaire. Entre autres tâches, la police de la MINUT a fourni une formation sur l'éthique et la direction à 159 officiers de la Police nationale (dont 16 femmes) et sur le souci de l'équité des sexes et l'analyse par sexe, ainsi que sur la violence familiale à 117 membres de la Police nationale (dont 58 femmes). Le commandant général de la Police nationale et le Chef de la police de la MINUT ont fait rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Plan de développement conjoint au Comité de haut niveau sur la transition aux réunions tenues le 19 avril, le 24 juin et le 19 septembre. Le 21 juillet, la Police nationale, la MINUT et le PNUD ont signé un descriptif de projet pour un programme conjoint sur le renforcement de la capacité de la police au Timor-Leste, visant à appuyer l'application du Plan de développement. Dans le cadre des préparatifs des élections, la Police nationale et la police de la MINUT conduisent une formation relative aux élections à l'intention de tous les officiers de police et élaborent un plan d'opération conjoint.

28. Vu l'appui nécessaire pour le renforcement des capacités de la Police nationale, le Premier Ministre a demandé en février que la police de la MINUT nomme des

policiers ayant les compétences requises comme conseillers dans des domaines particuliers. En collaboration avec les homologues gouvernementaux, la MINUT a identifié 257 postes de conseiller spécialisé, pour lesquels 225 candidats (dont 27 femmes) avaient été retenus au 20 septembre. De plus, les candidats (dont 6 femmes) choisis pour 18 des 19 postes supplémentaires d'expert civil au sein de la composante police de la MINUT (voir S/2011/32, par. 22) avaient été déployés.

29. Sur les 199 membres de la Police nationale (dont 10 femmes) qui en décembre 2010 risquaient des poursuites pénales ou disciplinaires (voir S/2011/32, par. 24), le Bureau du Secrétaire d'État à la sécurité a jusqu'à présent recommandé d'engager des procédures pénales ou disciplinaires contre 121 d'entre eux (dont 2 femmes) et de classer sans suite les 78 autres dossiers. Une équipe spéciale comprenant deux membres de la Police nationale et appuyée par deux policiers de la MINUT et un conseiller juridique de la MINUT a été constituée au sein du secrétariat à la sécurité en vue d'aider à mener les investigations.

30. Le Timor-Leste continue à faire œuvre de pionnier dans la région pour ce qui est du recrutement de femmes dans la police, qui compte actuellement 575 femmes sur 3 146 policiers (soit 18 %). De plus, le 12 avril, deux membres de la Police nationale ont été déployés dans le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. À la suite de la décision par le Gouvernement de recruter 250 policiers supplémentaires pour la Police nationale (voir S/2011/32, par. 25), environ 9 000 candidatures ont été reçues et, au 20 septembre, 500 candidats (dont 25 femmes) avaient réussi l'examen d'entrée.

31. Le 29 avril, le Secrétaire d'État à la sécurité a lancé le système informatisé de gestion de la frontière à Dili, avec l'appui continu de l'Organisation internationale pour les migrations. Ce système vise à aider le Service des migrations du Timor-Leste à enregistrer et gérer les mouvements transfrontières (voir S/2011/32, par. 26).

32. En mai, les forces armées ont mené à bien le processus de recrutement de 600 membres supplémentaires (voir S/2011/32, par. 27), après avoir reçu 13 245 candidatures. Des femmes ont été retenues pour 92 des 600 postes. Du 30 mai au 30 août, 300 nouvelles recrues (dont 30 femmes) ont suivi un stage de formation au centre de formation des forces armées.

33. Les forces armées ont continué à renforcer l'application des procédures disciplinaires internes. Le 27 mai, trois membres des forces armées reconnus coupables d'homicide et de tentative d'homicide pour avoir tué par balles huit membres de la Police nationale le 25 mai 2006 ont été renvoyés (voir S/2011/32, par. 28). Un soldat des forces armées qui aurait causé la mort d'une vieille femme le 15 mai a été renvoyé le 17 juin (voir par. 37 ci-dessous).

34. Différentes activités de formation et de renforcement des capacités ont été entreprises en vue de renforcer encore les capacités institutionnelles et humaines des forces armées, avec l'appui de la MINUT et d'autres partenaires bilatéraux des Nations Unies (voir par. 9 ci-dessus). Les officiers de liaison de la MINUT ont continué de jouer le rôle de mentors pour des membres des forces armées en vue du déploiement de ces derniers sur les zones frontalières en qualité d'officiers de liaison, et ont conduit des activités de renforcement des capacités pour préparer des membres des forces armées à participer éventuellement à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les officiers de liaison de la MINUT ont fourni un appui aux fins du développement des capacités maritimes des forces armées et les

interventions en cas de catastrophe. Les 1^{er} et 2 juin et 9 et 10 août, l'Unité d'appui au secteur de la sécurité de la MINUT et le Groupe de liaison militaire ont conduit des séminaires à la base navale des forces armées sur les opérations de maintien de la paix navales des Nations Unies auxquels ont assisté 37 membres des forces armées. Douze ingénieurs des forces armées ont entamé le 15 juillet une formation commune de six mois en prévision de leur intégration dans un contingent portugais appelé à servir dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Cela sera la première contribution militaire du Timor-Leste à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

E. Appui à l'examen détaillé du secteur de la sécurité

35. Le Gouvernement a fait de nouveaux progrès dans la mise en place du cadre législatif et directif général du secteur de la sécurité. Le 3 août, le Conseil des ministres a approuvé un décret-loi sur le règlement disciplinaire de la Police nationale et, le 17 août, des décrets-lois sur le recours à la force et un régime des traitements amendé pour la Police nationale, pour l'établissement duquel la MINUT avait fourni un appui. Le Gouvernement a continué aussi à élaborer des textes législatifs et réglementaires sur la protection civile, la gestion des frontières et les entreprises de sécurité privées, avec l'appui de la MINUT. Le Bureau du Secrétaire d'État à la sécurité a continué d'examiner le projet de politique nationale de sécurité et a présenté le projet de document sur l'examen d'ensemble du secteur de la sécurité, établi avec l'appui technique de la MINUT, au Conseil des ministres le 11 mai (voir S/2011/32, par. 30 et 31). Le Secrétaire d'État a ensuite incorporé les nouveaux commentaires des ministères dans le document. En outre, la MINUT et le PNUD, en consultation avec le Cabinet du Président, le Gouvernement et le Parlement, ont élaboré un projet de développement du secteur de la sécurité visant à renforcer la capacité civile de contrôle et de gestion dans le secteur de la sécurité; la mise en œuvre du projet a commencé le 1^{er} septembre.

36. De nouveaux progrès ont été accomplis pour ce qui est d'atteindre les objectifs et les références de la stratégie à moyen terme dans le domaine de l'appui aux institutions du secteur de la sécurité. La législation existante définit des mécanismes clairs pour le contrôle civil et définit les rôles respectifs des institutions du secteur de la sécurité, énonçant que la Police nationale est responsable de la sécurité intérieure et que les forces armées sont responsables de la défense, mais peut aussi être appelée à conduire des activités à l'appui des autorités civiles dans certaines situations précisées. Toutefois, de nouveaux efforts sont nécessaires pour mieux faire comprendre aux services de sécurité et aux institutions civiles de contrôle les cadres législatifs et opérationnels, ainsi que les aspects touchant aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes.

III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au contrôle du respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

37. Au cours de la période considérée, la MINUT a été informée de 76 cas présumés de violation des droits de l'homme mettant en cause des agents de la Police nationale, et de 8 affaires impliquant des membres des F-FDTL. Elle a également enregistré des allégations selon lesquelles 20 personnes au moins avaient été arrêtées illégalement et brutalisées lors de l'opération conduite par la Police nationale dans le district de Baucau en juin (voir par. 22 ci-dessus). Le membre des F-FDTL soupçonné d'avoir agressé sexuellement et causé la mort d'une femme de 65 ans dans le district de Dili (voir par. 33 ci-dessus) a été renvoyé de l'armée et le Procureur général a ouvert une enquête criminelle sur ce dossier. La Police nationale s'est employée à renforcer ses mécanismes disciplinaires internes en s'efforçant de systématiser leur application dans tous les districts, mais des progrès restent à faire quant à l'enregistrement des plaintes et à la mise à niveau de la base de données.

38. Au chapitre des nouvelles encourageantes, le Procureur général a inculpé le 10 février un policier timorais mis en cause dans la fusillade du 28 décembre 2009 qui avait fait un mort et un blessé parmi les civils (voir S/2011/32, par. 33). Aucune inculpation n'a encore été prononcée en ce qui concerne la mort d'un civil, le 27 août 2010, des suites de violences présumées aux mains des F-FDTL (ibid.). Au cours de la période considérée, des individus se seraient livrés à des actes d'intimidation visant les activités des églises protestantes dans les districts de Baucau, Dili et Manufahi. Le Ministère de la justice a annoncé le 19 juillet qu'il préparait un projet de loi sur la liberté religieuse.

39. Bien que la violence familiale soit considérée comme une infraction dans le Code pénal de 2009, un certain nombre d'affaires relevant de cette catégorie ont continué d'être réglées au moyen de mécanismes traditionnels qui n'étaient pas toujours conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. La MINUT a suivi les différentes affaires de violence familiale portées à sa connaissance afin de déterminer si les mesures prises par l'institution judiciaire officielle et les services concernés étaient conformes aux prescriptions légales nationales. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'organisations de la société civile, la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité a continué d'organiser des séances de formation pour aider les responsables locaux dans leur activité de sensibilisation et de dialogue sur la manière de mettre un terme à la violence familiale (voir S/2011/32, par. 34). La Police nationale a fait appel à ses brigades d'assistance aux personnes vulnérables et à sa police de proximité pour assurer des formations dans tout le pays et inciter les responsables locaux à signaler tous les cas de violence familiale.

40. Le 17 mai, le Ministère de la justice et la Commission nationale des droits de l'enfant, avec l'appui de l'UNICEF, ont tenu des consultations publiques sur le projet de code des enfants qui devait être examiné en Conseil des ministres le 17 août. L'UNICEF a également aidé le Conseil national de la jeunesse à élaborer son plan stratégique. Quelques avancées ont été faites en ce qui concerne le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance, avec notamment la

nomination d'un procureur pour les enfants, mais il faut aller plus loin dans le traitement des questions relatives à la protection des enfants et des autres groupes vulnérables, par exemple adopter une législation de la justice des mineurs, créer des prisons et des lieux de détention séparés pour les femmes et les mineurs, assurer l'éducation des jeunes détenus et mettre en place des services spéciaux pour les handicapés mentaux.

41. La situation n'a guère évolué en ce qui concerne l'incrimination des auteurs des crimes et violations graves des droits de l'homme commis durant la crise de 2006 (voir S/2006/628, par. 24, et S/2011/32, par. 35). Au 20 septembre 2011, 7 affaires avaient donné lieu à des jugements définitifs, et 4 avaient été classées. Entre le 7 et le 14 février, le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires s'est rendu au Timor-Leste; il a félicité le Gouvernement d'avoir ratifié la plupart des grands traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Dans ses conclusions préliminaires, il a invité le Timor-Leste à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et à mieux donner suite aux recommandations figurant dans les rapports de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié, notamment au sujet des réparations et de la création d'un institut de la mémoire publique.

42. D'autres mesures ont été prises pour renforcer le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice. La loi organique relative au Bureau est entrée en vigueur le 8 juin; elle établit la structure organisationnelle et les attributions du Bureau et pourvoit à son effectif permanent. La formation et le tutorat du personnel du Bureau se sont poursuivis dans le cadre du programme conjoint du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (voir S/2011/32, par. 36). Des campagnes de communication ont été lancées, à travers notamment le déploiement de six centres mobiles d'information dans six districts. Le 21 mars, le Bureau du Médiateur et 55 organisations de la société civile ont rendu un rapport conjoint, établi avec l'assistance technique de la MINUT et du PNUD, dans la perspective de l'examen périodique universel concernant le Timor-Leste qui doit être conduit par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

43. L'équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les crimes graves a continué, sous la supervision du Bureau du Procureur général, d'enquêter sur des allégations faisant état de crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999. Au 20 septembre 2011, 235 des 396 enquêtes ouvertes (59 %) avaient été bouclées, 51 ayant été menées à bien au cours de la période considérée. Vingt-quatre sont en cours d'instruction, dont trois concernent des cas présumés de violences sexistes. Le 25 janvier, le Procureur général a déposé un acte d'accusation auprès du tribunal du district de Dili à l'encontre de deux anciens membres de la milice Besi Merah. Le 8 juillet, le tribunal a condamné pour meurtre, sous la qualification de crime contre l'humanité, l'un des auteurs du massacre perpétré à Liquica le 6 septembre 1999; la défense a fait appel de la sentence. Le deuxième accusé n'est pas poursuivi car il est toujours en fuite. La MINUT a porté de 5 à 13 personnes l'effectif de son équipe chargée d'enquêter sur les crimes graves. Reste qu'il ne sera peut-être pas possible de boucler toutes les enquêtes avant la fin de 2012 du fait de facteurs tels que la complexité des affaires, les contraintes de ressources et l'accès limité à certains témoins.

44. La MINUT a continué d'accorder un rang de priorité élevé à la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles. Le Groupe de lutte contre le VIH/sida a poursuivi sa campagne de sensibilisation dans le cadre de la stratégie « UN Cares ». Entre le 8 janvier et le 20 septembre, 733 membres du personnel de la MINUT et d'organismes des Nations Unies, dont 125 femmes, ont bénéficié d'une formation sur le VIH/sida.

B. Appui au renforcement des capacités et des moyens de l'appareil judiciaire

45. D'après les chiffres communiqués par le Bureau du Procureur général, 2 963 affaires pénales ont été traitées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2011, ce qui représente une nette amélioration; 2 646 nouvelles affaires pénales ont été enregistrées, portant à 4 830 le nombre de dossiers en instance. Le système de gestion intégrée des dossiers (voir S/2011/32, par. 40) mis en service au Bureau du Procureur général a également été installé au Bureau de la défense publique, à la Direction nationale des services pénitentiaires et de la réinsertion sociale, à la Police nationale et dans les tribunaux, avec l'appui du PNUD et de partenaires bilatéraux. Avec le concours du PNUD, le Centre de formation juridique a proposé une série de cours adaptés aux besoins des acteurs du secteur de la justice, ce qui a permis de renforcer les capacités. La MINUT et le PNUD ont aidé la Direction nationale des établissements pénitentiaires et de la réinsertion sociale à mettre en place un système de libération conditionnelle/mise à l'épreuve pour faciliter la réinsertion sociale et la formation professionnelle et renforcer les politiques internes (voir par. 40 ci-dessus).

46. En partenariat avec la société civile et le Parlement, le Gouvernement a déployé de multiples efforts dans le cadre de campagnes d'information, de sensibilisation et de consultations pour promouvoir l'application de la loi relative à la lutte contre la violence familiale. Le 4 mars, la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, en collaboration avec le Bureau du Procureur général, a organisé une table-ronde sur l'application de la loi, à laquelle ont pris part le Bureau de la défense publique, des procureurs, des juges et des représentants des Ministères de la justice et de la solidarité sociale ainsi que de la société civile, de la MINUT et d'organismes des Nations Unies. Le 8 mars, elle a convoqué 400 chefs de village (dont 10 femmes) provenant de tous les districts pour des consultations au sujet de la loi et des stratégies à mettre en œuvre pour l'appliquer. Le 9 août, elle a organisé une consultation nationale sur le projet de plan triennal de lutte contre les violences sexistes, qui a réuni des représentants de l'institution judiciaire, de divers ministères, de la Police nationale, de la société civile et des autres parties prenantes. La MINUT et le FNUAP ont appuyé ces activités à travers le Programme conjoint du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. ONU-Femmes a par ailleurs aidé le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité des sexes à s'assurer que les budgets des ministères tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

47. Des progrès notables ont été accomplis quant à la réalisation des objectifs et aux critères de la stratégie à moyen terme dans le domaine de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le Plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste (voir S/2010/522, par. 4 et 38). La transition vers un rôle de conseil des acteurs juridiques internationaux exerçant

jusqu' alors des fonctions opérationnelles a fait de nouvelles avancées. Quatre juges (dont 1 femme), 5 avocats de la défense publique et 5 procureurs ont prêté serment le 16 mai, ce qui a porté l'effectif total à 25 juges (dont 5 femmes), 21 procureurs (dont 5 femmes), et 18 avocats de la défense publique (dont 3 femmes). Bien que les capacités judiciaires nationales aient été renforcées, les institutions de la justice peuvent encore compter sur l'appui de 22 acteurs juridiques internationaux : 11 dans les tribunaux, 9 au Bureau du Procureur général et 2 au Bureau de la défense publique. Par ailleurs, le Ministère de la justice étudie des projets de loi sur la reconnaissance du droit coutumier, l'accès aux tribunaux, l'exécution des peines et la justice pour mineurs.

IV. Appui au programme de priorités nationales, développement socioéconomique et assistance humanitaire

A. Appui au programme de priorités nationales

48. Le programme de priorités nationales et ses objectifs, qui constituent le Pacte international pour le Timor-Leste (voir S/2008/501, par. 36), est resté le principal mécanisme de planification, de suivi et de coordination des donateurs au moment où le Gouvernement élaborait son Plan stratégique de développement (voir par. 7 ci-dessus et par. 51 ci-dessous). La MINUT et la Banque mondiale ont continué de fournir un appui au secrétariat des priorités nationales. Les 15 et 16 juin, le Timor-Leste et le Royaume-Uni ont coprésidé le deuxième Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État qui s'est tenu à Monrovia. Les représentants du Groupe G-7+ des États fragiles (codirigé par le Timor-Leste), d'autres pays, des donateurs partenaires et de la société civile ont examiné à cette occasion les actions à engager pour que l'aide au développement serve mieux la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir S/2010/522, par. 44).

49. Le 5 avril, le Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement présidé par la Ministre des finances est convenu de s'intéresser en priorité aux OMD « à la traîne », notamment dans le domaine de la nutrition. Il a également décidé de solliciter dans un rôle consultatif le Coordonnateur résident des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT), ONU-Femmes, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Un programme villageois (*suco*) pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été inscrit au budget national de 2011. Il permettra notamment de construire cinq maisons dans chacun des 2 228 sous-villages (*aldeias*) du pays afin d'améliorer les conditions de vie de 55 000 familles dans les cinq années à venir.

B. Développement socioéconomique

50. La dépense publique est restée le moteur de l'essor économique du Timor-Leste au cours de la période considérée – au 30 juin 2011, le Fonds du pétrole avait engrangé 8,3 milliards de dollars, selon les chiffres publiés par l'Autorité des banques et des paiements. Le budget de l'État pour 2011, d'un montant de

1,3 milliard de dollars, a été promulgué le 14 février (voir par. 7 ci-dessus); il prévoit la création d'un fonds d'infrastructure (506 millions de dollars) et d'un fonds de développement du capital humain (25 millions de dollars).

51. Le Gouvernement a accueilli des 11 au 13 juillet la quatrième réunion des partenaires de développement du Timor-Leste, à laquelle ont participé les délégations de plus de 50 pays et d'autres parties prenantes, dont la MINUT et les organismes des Nations Unies. À cette occasion, le Premier Ministre a lancé officiellement le Plan stratégique de développement du Timor-Leste pour 2011-2030 (voir par. 7 ci-dessus), qui définit des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté couvrant les domaines essentiels que sont le capital social, les infrastructures et le développement économique. Les participants à la réunion ont entériné le Pacte de Dili pour le développement, qui énonce les engagements du Gouvernement et de ses partenaires en faveur du développement et fait du Plan stratégique de développement le cadre général de toute création et exécution de projet ou programme. Le 3 mai, le Président Ramos-Horta et le PNUD ont lancé le rapport 2011 sur le développement humain au Timor-Leste, publié sous le titre *Gestion des ressources naturelles pour le développement humain : développer l'économie hors pétrole pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*.

52. En ce qui concerne le secteur critique du pétrole, le Parlement a approuvé le 23 août le premier amendement de la loi de 2005 relative au Fonds du pétrole, qui assouplit les possibilités d'investissement dans différents instruments financiers et permet d'obtenir des prêts. Le 25 mai, le Conseil des ministres a approuvé le décret-loi portant création de Timor Gas and Petroleum (TIMORGAP), entreprise publique chargée de gérer les avoirs du secteur pétrolier, qui sont la propriété de l'État. De plus, la première banque d'État (appelée Banque commerciale nationale du Timor-Leste) a ouvert ses portes le 11 juillet; elle compte 10 succursales de district. Le 13 septembre, la Banque centrale du Timor-Leste a officiellement remplacé l'ancienne Autorité des banques et des paiements.

53. Le 8 juillet, la Direction nationale de la statistique du Ministère des finances a publié les résultats définitifs du recensement 2010 de la population et de l'habitat, réalisé avec le concours du FNUAP (voir S/2011/32, par. 48). Les chiffres font apparaître une migration accélérée vers les zones urbaines, des disparités entre zones urbaines et rurales en termes de taux de scolarisation, une augmentation des taux d'alphabétisme, une baisse des taux de participation à la population active et à l'emploi; environ les deux tiers des ménages ont accès à l'eau potable.

54. L'État a continué de fournir une aide alimentaire à environ 300 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité, avec l'appui du PAM dans le cadre de ses programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles, d'alimentation scolaire et de ses projets Vivres contre travail/Vivres pour la création d'avoirs. En juin et juillet, le Ministère de la santé, soutenu par l'UNICEF, l'OMS et des partenaires bilatéraux, a lancé dans tout le pays une campagne intégrée de vaccination contre la rougeole, de supplémentation en vitamine A et d'administration de vermifuge, qui a permis d'atteindre 96 % des 495 000 enfants ciblés.

55. Les 25 et 26 février, le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi, en collaboration avec l'OIT, a organisé à Dili un salon des carrières qui a attiré 5 000 élèves; des représentants de l'État, d'entreprises privées, de centres de formation et d'établissements scolaires étaient à disposition pour renseigner les

jeunes visiteurs sur les possibilités de carrières et les différentes filières d'études. Le 17 juin, le Secrétaire d'État a signé un accord avec l'OIT et la Confédération des syndicats du Timor-Leste en vue de créer un programme de formation touristique à l'intention de 700 jeunes.

C. Assistance humanitaire

56. Le 18 août, le Groupe de travail sur la gestion des catastrophes présidé par le PNUD a remis au Gouvernement une étude sur les options d'arrangements institutionnels à mettre en place pour gérer le risque de catastrophe au Timor-Leste. Il s'agissait en l'occurrence d'aider le Gouvernement à resserrer la coordination entre les institutions chargées des opérations en cas de catastrophe et de renforcer les capacités nationales de prévention, de préparation et de relèvement.

V. Préparation de la transition

57. La MINUT et le Gouvernement, avec d'autres parties prenantes, ont poursuivi la mise en œuvre du processus de transition (voir S/2011/32, par. 55 et 56). Le 2 février, à sa deuxième réunion tenue à l'invitation du Président et à laquelle assistaient le Premier Ministre et d'autres représentants du Gouvernement, le commandant général de la Police nationale, ma Représentante spéciale et ses proches collaborateurs, le Comité de haut niveau a préconisé que le Gouvernement et les Nations Unies élaborent ensemble un plan de transition. Les sept groupes de travail techniques mixtes (représentants du Gouvernement/coordonnateurs des Nations Unies) se sont réunis pour la première fois le 17 février et ont adopté une ébauche de plan. Afin de garantir une action coordonnée, ils ont recensé les besoins à satisfaire en priorité, défini les objectifs de leur collaboration ainsi que les initiatives spécifiques à prendre dans les sept domaines d'activités du plan d'action jusqu'à l'achèvement du mandat de la MINUT, sur la base des priorités du Gouvernement. Ils ont en outre recensé les appuis actuellement fournis par la MINUT qui devaient être maintenus dans la perspective de l'expiration du mandat de la Mission et réfléchi aux modalités possibles de transfert à des institutions de l'État, à des partenaires bilatéraux et multilatéraux, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres entités. Les groupes de travail concernés comptaient aussi des représentants de divers États Membres et de la communauté des donateurs. Dans ce contexte, l'équipe de pays des Nations Unies a consulté ses interlocuteurs à la MINUT et au Gouvernement pour déterminer les besoins correspondant aux activités qu'elle avait l'intention d'étoffer entre 2012 et 2014, conformément au Plan stratégique de développement élaboré par le Gouvernement et au Pacte de Dili pour le développement. Des discussions préliminaires ont été engagées pour donner suite à la demande du Conseil de sécurité, qui souhaite être tenu informé régulièrement de la planification de la présence des Nations Unies après les élections de 2012 (voir résolution 1969 (2011) du Conseil de sécurité, par. 19). Le plan de transition (voir par. 58 ci-dessous) propose quatre modèles possibles pour la présence des Nations Unies après le retrait de la MINUT : trois se fondent sur l'expérience acquise dans d'autres pays et la quatrième a été suggérée par le Gouvernement timorais, sous réserve d'une évaluation stratégique, et compte tenu du fait que toute option devra être débattue avec le gouvernement qui sera formé à l'issue des élections de 2012. Les modèles envisagés dans le plan de transition sont

actuellement les suivants : a) un bureau politique dirigé par un représentant du Secrétaire général, avec une équipe de pays des Nations Unies distincte ayant à sa tête un coordonnateur résident; b) un bureau intégré des Nations Unies dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général faisant également office de coordonnateur résident; c) un bureau de coordonnateur résident des Nations Unies; d) une mission politique adaptée aux besoins spécifiques du Timor-Leste.

58. Aux réunions du 19 avril et du 24 juin du Comité de haut niveau sur la transition, le Gouvernement et la MINUT ont fait le point des travaux des groupes de travail chargés d'élaborer le plan de transition et ont répondu aux questions et observations des membres du Comité. Des détails sur le plan ont été communiqués aux parties prenantes intéressées tout au long des travaux de rédaction. Ma Représentante spéciale et ses proches collaborateurs ont rendu compte régulièrement du processus de planification de la transition aux dirigeants des partis politiques, aux représentants de la société civile, des donateurs et des États Membres, en faisant notamment des comptes rendus après chaque réunion du Comité de haut niveau et dans le cadre de consultations bilatérales. Le 27 juillet et le 17 août, le Vice-Premier Ministre a présenté le projet de plan de transition au Conseil des ministres; après consultations supplémentaires, le Conseil a approuvé le texte final du plan le 14 septembre. Le même jour, le Vice-Premier Ministre a reçu le corps diplomatique, les responsables de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies afin de leur communiquer le projet de plan, et a remercié ses invités de leurs contributions à l'ensemble du processus. Le plan de transition a été approuvé par le Comité de haut niveau à sa réunion du 19 septembre, et il a ensuite été signé par le Président, le Premier Ministre et ma Représentante spéciale. Il sera soumis à examen trimestriel et ajustements éventuels, de manière que la planification de la transition tienne compte des faits nouveaux survenant sur le terrain.

59. Pour améliorer les qualifications de ses agents recrutés sur le plan national et accroître ainsi leurs chances de trouver un emploi après son retrait, la MINUT a lancé un projet multiphasé de renforcement des capacités combinant des certifications professionnelles nationales et internationales et des aides à l'avancement des carrières. Le 10 juin, des certificats ont été délivrés à un premier groupe d'agents nationaux dans le cadre de la première phase du projet. Des fonctionnaires des services de la présidence, de deux ministères et de la Police nationale ont également bénéficié de ce projet de formation de la MINUT.

60. Le Comité de haut niveau sur la transition a également évoqué la préparation du transfert éventuel d'une partie du matériel de la MINUT, en application du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. La MINUT s'est par la suite entretenue avec les autorités timoraises pour déterminer de quels biens et services le Timor-Leste pourrait encore avoir besoin après le retrait de la Mission. Le 20 juillet, elle a remis au Ministère des finances un état détaillé de son matériel et une estimation des dépenses d'entretien de 56 sites partagés par la Police nationale et la police de la MINUT. À la réunion du 19 septembre du Comité, le commandant général de la Police nationale a communiqué le coût estimatif de l'exploitation, de l'entretien et du remplacement des moyens d'appui fournis par la MINUT à la Police nationale, dans la perspective du retrait annoncé de la police de la MINUT. Le Gouvernement et la Mission collaborent également pour assurer la continuité de l'appui aérien, de la gestion de la flotte, du système d'information géographique et

des services de traduction et d'interprétation, ainsi qu'énoncé dans le plan conjoint de transition.

VI. Aspects financiers

61. Par sa résolution 65/297, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 196,1 millions de dollars pour la MINUT pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Au 31 juillet 2011, le montant des contributions non versées au Compte spécial pour la MINUT s'élevait à 150,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 451,4 millions de dollars.

62. Au 31 août 2011, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées s'établissaient à 5,4 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre du personnel et du matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour les périodes allant jusqu'au 28 février 2011 et jusqu'au 31 décembre 2010, respectivement.

VII. Observations

63. L'un des principaux faits encourageants intervenu durant la période considérée a été la reprise par la Police nationale, le 27 mars, de la responsabilité de la conduite, du commandement et du contrôle de toutes les opérations de police au Timor-Leste, tandis que la police de la MINUT recentrait son action sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités de la Police nationale, sur la base du plan conjoint de développement (voir par. 8, 26 et 27 ci-dessus). Le fait que le taux de criminalité reste globalement peu élevé est un élément rassurant, de même que le calme et la stabilité qui continuent de prévaloir dans tout le pays.

64. Pourtant, la perspective de la période électorale, d'une campagne probablement très animée et d'une intense concurrence politique pourrait mettre à rude épreuve la Police nationale, toujours aux prises avec des contraintes logistiques (voir S/2010/85, par. 176, et S/2010/522, par. 23 et 59). Il sera donc primordial de s'assurer que la Police nationale est capable d'intervenir si la sécurité est menacée durant la période électorale et au-delà, y compris dans les zones reculées, et il faudra donc aussi s'assurer que ses moyens logistiques sont à la hauteur de ses besoins. La police de la MINUT se tiendra prête à répondre, le cas échéant, à toute demande d'appui opérationnel que pourrait lui adresser la Police nationale durant cette période cruciale.

65. Pour aider efficacement la Police nationale, la MINUT devra continuer à identifier et sélectionner dans les rangs de sa police des agents qualifiés afin de pourvoir les postes encore vacants de conseiller spécialisé (voir par. 28 ci-dessus) et prolonger le déploiement de ces agents et d'autres éléments chevronnés jusqu'à la fin de 2012. Compte tenu du fait que certains pays qui fournissent des policiers en restreignent le déploiement, et afin de répondre à l'appel du Gouvernement timorais, qui a demandé à la MINUT de maximiser l'utilisation des ressources au service de la mise en œuvre efficace du Plan conjoint de développement, j'invite tous les pays concernés à approuver les demandes de prolongation du déploiement des policiers affectés à des postes clés au sein de la MINUT.

66. Le Timor-Leste a fait preuve d'initiative en reprenant le contrôle de toutes les opérations de police; je salue les engagements pris par tous les dirigeants des partis politiques et de la société civile pour garantir la paix et la sécurité dans le pays à l'approche des prochaines élections et je félicite tous les partis, y compris ceux de l'opposition, d'avoir su traiter les sujets de préoccupation dans le respect des processus démocratiques. Je note avec satisfaction que les dirigeants timorais sont déterminés à poursuivre et élargir le dialogue, notamment dans le cadre de l'initiative « Maubisse II » (voir par. 11 ci-dessus), et je les invite à continuer dans cette voie pendant toute la période électorale, ce qui aura aussi pour effet de créer un climat de confiance propre à encourager les Timorais et les Timoraises à participer aux processus politiques et électoraux. Le rôle dynamique joué par le Timor-Leste dans le cadre d'autres projets avec des partenaires régionaux et internationaux fait aussi partie des dividendes du dialogue, comme le montre par exemple le fait que le pays a coprésidé ou accueilli le deuxième Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, la première Conférence Asie-Pacifique de l'Initiative de transparence des industries extractives, la réunion de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle de la Communauté des pays de langue portugaise et celle du Groupe G-7+ des États fragiles (voir par. 9, 18 et 48 ci-dessus).

67. Pour ce qui est du processus électoral lui-même, je me réjouis des progrès accomplis par les institutions nationales de gestion des élections, avec l'assistance intégrée de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies, dans la préparation des élections présidentielle et parlementaires de 2012. La conduite d'élections crédibles et pacifiques, pour la deuxième fois depuis la crise de 2006, sera un jalon essentiel pour le Timor-Leste. Les États Membres peuvent eux aussi appuyer le processus électoral, notamment en envoyant des observateurs et en finançant suffisamment les programmes d'assistance électorale des Nations Unies, ainsi que l'a demandé le Gouvernement.

68. Au vu des bonnes conditions de sécurité et du climat politique positif qui prévalent généralement dans le pays, ainsi que des engagements souscrits pour garantir des élections pacifiques, la MINUT et le Gouvernement pourront aller de l'avant en considérant que, selon toute hypothèse, le climat général restera stable et pacifique et qu'ils peuvent continuer à planifier le départ de la Mission pour la fin de 2012. Afin de tirer le meilleur parti des efforts qu'elle engagera dans la période qui reste à courir, la MINUT continuera de privilégier, dans chacun des domaines de son mandat, les besoins et activités prioritaires identifiés en concertation avec le Gouvernement dans le plan conjoint de transition, plan qui sera régulièrement examiné et révisé à la lumière des faits nouveaux. Les concertations se poursuivront également sur les différentes options de la présence des Nations Unies au Timor-Leste après la MINUT (voir par. 57 ci-dessus). Tout en s'efforçant de se rapprocher davantage des critères à moyen terme, la MINUT s'emploiera à appuyer le renforcement des capacités dans tous les domaines de son mandat, notamment à renforcer la Police nationale et les autres institutions timoraises. On peut espérer que cet appui et celui qui sera fourni par d'autres acteurs aideront les dirigeants et le peuple timorais à se rapprocher encore plus rapidement de leurs objectifs pour la décennie en cours, à savoir une croissance sans exclusive, équitable et durable, la réduction de la pauvreté et du chômage, l'amélioration de l'éducation, la promotion des modes de subsistance durables et le renforcement des mécanismes de protection sociale, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'équipe de pays des Nations

Unies, qui restera sur place après le retrait de la MINUT, contribuera à ces efforts à travers ses programmes et activités, à condition d'obtenir les financements requis.

Pour conclure, permettez-moi de remercier ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, pour son excellent travail, et de féliciter l'ensemble du personnel de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies pour le soutien sans faille qu'ils apportent au peuple timorais au service de la paix, de la stabilité et du développement. Je remercie aussi les forces de sécurité internationales qui continuent d'appuyer la MINUT, notamment en ce qui concerne le maintien de la stabilité et de la sécurité dans l'ensemble du pays.
